



canceropôle
Provence-Alpes-Côte d'Azur

le propulseur régional des recherches
et innovations anticancers

Appel à projets 2025

« Recherche Translationnelle et Clinique »



CONTEXTE

Le Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur fédère la recherche en cancérologie au niveau régional et agit au cœur d'un écosystème d'excellence pour concrétiser la politique nationale de lutte contre le cancer dans une stratégie régionale au bénéfice des patients.

L'Institut national du cancer a confié aux Canceropôles la mission de stimuler la recherche translationnelle et clinique au niveau régional.



OBJECTIFS ET CHAMP DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets vise à soutenir la **recherche translationnelle et clinique locale en cancérologie**, en finançant des recherches menées sur les thématiques suivantes :

- **Constitution** de collections (clinico-biologiques, data, images).
- **Annotation** de collections déjà constituées (clinico-biologiques, data, images).
- **Utilisation** de collections déjà constituées (clinico-biologiques, data, images).
- **Etudes ancillaires** adossées à un essai clinique.

Les projets déposés devront permettre de répondre à une **question biologique précise et bien définie**.

Le programme s'adresse à des **projets collaboratifs** avec une composante multidisciplinaire forte, **fédérant des chercheurs et des cliniciens** autour d'un projet commun visant à répondre à un **besoin médical** important et bien défini. Le projet devra tenir compte des collections et études déjà existantes et apporter une originalité scientifique ou une innovation technologique.



CRITERES D'ELIGIBILITE

Les dossiers déposés devront suivre les règles suivantes :



canceropôle

Provence-Alpes-Côte d'Azur

le propulseur régional des recherches
et innovations anticancers

- Être soumis selon la procédure prévue dans l'appel à projets
- Entrer dans les champs de l'appel à projets mentionnés ci-dessus
- Un investigateur ne pourra pas déposer 2 dossiers à la même vague de cet appel à projets
- Présenter un plan de gestion des données qui devra ensuite être fourni avec le rapport d'activité du projet

Pour les collections

- Concerner la constitution, l'utilisation et/ou l'annotation d'une collection
- Être associés à un projet de recherche détaillé autour d'une question biologique bien définie
- Proposer des standards de recueils et/ou d'annotation des échantillons, en vue d'harmoniser les informations pour permettre leur utilisation dans des projets cliniques ou scientifiques d'excellence
- Les centres de ressources biologiques impliqués devront être certifiés

La gouvernance du projet pourra être partagée entre un centre de ressources biologiques et un clinicien.



DUREE ET REGLES DE FINANCEMENT

Le montant maximum par projet est de 75 000 euros et les fonds devront être dépensés sur une période de 18 mois maximum à compter du 1^{er} janvier 2025. **Seules les équipes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pourront être financées.**

Les dépenses éligibles concernent les frais liés au projet scientifique : personnels (CDD uniquement), fonctionnement (maximum 1/3 du budget total du projet) ou équipement.



EVALUATIONS

Chacun des dossiers sera examiné par 2 à 3 experts scientifiques et/ou méthodologistes extérieurs à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Suite à l'analyse des évaluations extérieures, le Comité Scientifique du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur déterminera les projets qui pourront être financés. Seront notamment pris en compte :

- La qualité du projet scientifique et son caractère translationnel
- La qualité méthodologique (justification de la méthodologie utilisée)
- La structuration régionale (nombre d'équipes impliquées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, articulation entre les institutions, coopération régionale)
- La faisabilité du projet (plannings et jalons, justification du budget demandé)
- La capacité des partenaires à collaborer ensemble
- Un besoin médical clairement identifié



canceropôle

Provence-Alpes-Côte d'Azur

le propulseur régional des recherches
et innovations anticancers



MODALITE DE SOUMISSION ET CALENDRIER

Les dossiers devront être soumis en ligne, en complétant le formulaire disponible sur le site internet du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les projets pourront être rédigés en anglais ou en français, à l'exception du résumé qui devra être en français.

Calendrier

Deadline de dépôt des dossiers de candidature : **10 septembre 2024**

Communication des résultats : novembre 2024

[Dépôt des projets en ligne ici](#)



CONTACT

Pour toute information, contacter Laure Verrier de l'équipe de coordination du Canceropôle laure.verrier@univ-amu.fr